



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

NE

1. **Débitrice: VAC René Junod S.A.**, avenue Léopold-Robert 115,  
2300 La Chaux-de-Fonds
2. **Durée du sursis concordataire:** 3 mois jusqu'au 25.05.2018
3. **Remarques:** Date d'octroi du sursis concordataire provisoire :  
27 février 2018.  
Duré du sursis : 3 mois échéant le 27 mai 2018.  
Commissaires au sursis : MM. Blaise Girardin, à Montmollin,  
et Pascal Moesch, à La Chaux-de-Fonds.  
Délai de production : 1 mois.  
Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendica-  
tions à formuler sont invitées à produire leur créance en capi-  
tal, intérêts et frais, valeur 27 février 2018, avec pièce  
justificative à l'un des deux commissaires au sursis, dans le  
délai d'un mois dès la publication, sous peine d'être exclus des  
délibérations relatives au concordat. Les intérêts non-chiffrés  
ne sont pas pris en considération.  
Les débiteurs sont tenus de s'annoncer sous les peines de droit,  
dans le délai fixé pour les productions.  
Les personnes qui détiennent des biens du débiteur en qualité  
de créancier-gagiste à quelque titre que ce soit, sont tenues de  
les déclarer à un des deux commissaires dans le délai imparti  
pour les productions.  
Pendant la durée du sursis concordataire provisoire, les enga-  
gements du débiteur ne pourront être considérés comme dette  
de la masse que moyennant accord écrit donné au préalable  
par l'un des deux commissaires au sursis

Athemis SA  
2001 Neuchâtel 1

04101547

